

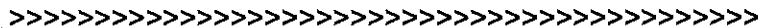
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE



COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Le six juillet deux mil seize à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 juin 2016, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire.**

COMMUNE DE CONFOLENS

Etaient présents :

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 17
Excusés : 02
Absents : 01
Délégations : 07

M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, M. BOOB Frédéric Adjoints,
M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, DESBORDES Pierre, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme FLEURIAU Valérie, Mme BARRY Marie-Christine, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine, Mme LAFONT Cindy, Mme NGOMBET-BITOO Madeleine, Conseillers Municipaux,

Date de Convocation:
28 juin 2016

Excusé(s) : M. VIGNAUD Jean-Michel ; M. FLAYAC Serge

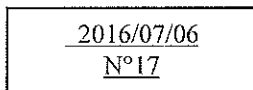
Date d'affichage :
29 juin 2016

Délégations : M GAULTIER Emmanuel à M PONTCHARRAUD Michel, Mme LAMANT Marie-Line à M DUPRÉ Jean-Noël, Mme Devaine Colette à M. PAULET Didier, M. Gantheil Robert à Mme VILLEDARY Véronique, M. DEMONT Jean-Michel à M. BOUTY Philippe, M. POINTIER Emeric à M. GUINOT Jean-François, M. LASCAUX Laurent à M. DESBORDES Pierre.

Absents : M. MASDOUMIER Pascal

Secrétaire de séance : Mme FLEURIAU Valérie

Mesdames COURSAGET Mireille et LAFONT Cindy arrivent à 19h00 et prennent part aux votes à partir de la délibération n°5.



17 - Personnel communal : Création d'un emploi en contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005, portant loi de programmation pour la cohésion sociale,
Vu le décret n° 2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux contrats d'accompagnement dans l'emploi,
Vu la note du 27 novembre 2008 de la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (D.G.E.F.P.) relative à la programmation territorialisée des contrats aidés 2009,
Vu l'arrêté n° 23 du 13 janvier 2009 du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (S.G.A.R.) relatif aux taux d'intervention et aux critères d'éligibilité des publics aux contrats d'accompagnement dans l'emploi,
Vu l'instruction n° 2009-10 du 30 mars 2009 de la D.G.E.F.P. relative au plan de relance des contrats aidés.

Le contrat unique d'insertion (C.U.I) est un dispositif ouvert aux collectivités territoriales. Il comprend notamment un volet correspondant au C.A.E. C'est un contrat de travail à durée déterminée qui a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

AR PREFECTURE

016-200054047-20160706-2016_07_06_17-DE
Reçu le 19/07/2016

La ville de Confolens peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider une personne en difficulté à se réinsérer dans le monde du travail.

A ce titre, elle souhaite créer un poste d'agent polyvalent spécialisé en maintenance en bâtiment pour les services techniques de la commune pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 24 mois dans une logique d'insertion et de formation de la personne qui sera recrutée. Le temps de travail hebdomadaire sera de 23 heures 30 et la rémunération prévue correspondra au S.M.I.C.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Crée un poste dans le cadre du dispositif « CUI-CAE » à 23h30 hebdomadaire au sein des services techniques.
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 13 juillet 2016

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

